

6 JUIL. 2023

**SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**

Séance du Comité Syndical du
19 juin 2022

**Délibération n° 6 / 2023 Convention de prestation de service entre
Colmar Agglomération et le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-
Vosges.**

**Nombre de voix pour : 65
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0**

Etaient présents : 65 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, GEBHARD Claude, KUNEGEL Alain, BUCKEL Michel, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, HELMLINGER Marie-Joseph, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, HEDERLE Olivier, BRENDER Claude, GUILLO Christophe, FOECHTERLE Stéphane, TINGEY André, HENRY Maurice, MARTINEZ Brigitte, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, VONTHRON Daniel, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, KURY Guy, LOUIS Fernand, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, FURLING Maxime, KUHN Julien, ROMAIN Anne-Véronique, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHOEPFF Daniel, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, PASQUALINI Mirko, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GRABENSTAETTER Patrice, UHLRICH-MALLET Odile, BEISERT Vincent, GUILLAUME Cedrick, CHERREY Sandra, HIERHOLTZER Laetitia, MANGOLD Thierry, JAEGER Luc, VOGEL Maïté, HATTERMANN Christine.

Etaient excusés : 20 membres

FOLLIGUET Isabelle, MIGLIACCIO Patricia, LIGIBELL Virginie, BUHL Denise, TANNACHER Geneviève, PELLETIER Virginie, LUTZ Audrey, STRAUMANN Eric, SIGRIST Etienne, STURM Alfred, KLINGER Christian, HENNY Joël, HABERKORN Raymond, DISCHINGER Pierre, JAEGLI Quentin, SCHELCHER Thierry, BRESCHBÜHL Philippe, MULLER Lucien, RIVET Pascal, LAMBERGER Christian.

Etaient absents : 59 membres

BALTZINGER Richard, REBERT Christian, FUCHS Jérôme, JEANDEL Philippe, DUSS Etienne, ULSAS Karin, GEILLER Joël, HANS Monique, FORNY Aurélie, BASS Paul, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, CAUMETTE Michel, ROMANO Angelo, MOREL Jean-Jacques, SCHMITT Dominique, WINKELMULLER Laurent, LANG Mathieu, SENEZ Stéphane, FRITSCH Charles, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, BLIND Myriam, WEICK Alfred, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, VETTER René, MASSENEZ Sarah, ALVAREZ Richard, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, SCHUBNEL Thierry, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, HAUDY Daniel, ELLINGER Jean, THOMEN Daniel, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, MAGINIEAU Christian, COLLARD Frédéric, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, WISS Fabienne, GERARD Frédéric, HUIN-MORALES Benjamin, HESS Thomas

Etaient également présents :

HALLER Eric, MERG Françoise, DIETRICH Martin, DELATTRE Grégory, futur directeur du Syndicat Mixte

Rapporteur : Monsieur le Président

La convention de mise à disposition conclue depuis le 1^{er} janvier 2016 entre Colmar Agglomération et le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges prévoit la mise à disposition partielle d'un agent communautaire à hauteur de 60% pour en assurer sa gestion. L'ancienne cheffe du service Aménagement du Territoire de Colmar Agglomération faisait, ainsi également fonction de directrice du Syndicat Mixte.

Ce taux de mise à disposition n'est plus adapté avec l'accroissement de l'activité du SCoT, d'autant plus que le chantier de sa révision doit être lancé.

Afin de permettre d'assurer le bon fonctionnement quotidien du Syndicat Mixte et le recrutement à temps plein d'un nouveau directeur contractuel, qui ne pourra donc pas être mis à disposition par Colmar Agglomération, Colmar Agglomération et le Syndicat Mixte ont décidé de conclure une nouvelle convention. Cette dernière définit l'étendue des concours nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte qui seront apportés par Colmar Agglomération.

Les dispositions conventionnelles, présentées dans la convention jointe en annexe, répondent à 2 objectifs principaux :

- Rechercher des économies d'échelle dans un contexte de raréfaction des ressources avec un objectif plus général d'efficacité et de qualité de l'action publique locale ;
- Développer des spécialisations et expertises.

La convention proposée précise les conditions générales des prestations de service et recense les fonctions supports concernées par les concours de Colmar Agglomération (ressources humaines, finances/budget, informatique, courrier...). Elle précise également sa durée, les modalités de versement de la compensation financière par le Syndicat Mixte à Colmar Agglomération ainsi que son montant. Ce dernier est évalué à 6 000 € par an avec un montant exceptionnel de 20 000 € pour l'année 2023 correspondant à la mise en place du dispositif.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE COMITE,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE,

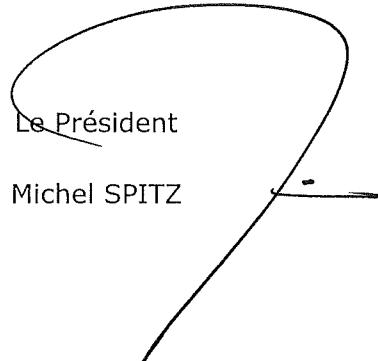
- le principe des prestations de services entre Colmar Agglomération et le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges
- la convention afférente et jointe en annexe 1,

DIT,

Que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 et suivants,

AUTORISE,

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents permettant l'exécution de cette dernière.


Le Président
Michel SPITZ

REÇU A LA PRÉFECTURE

6 JUIL. 2023